

## Conseil communal du 26 octobre 2010

Tous les membres du conseil étaient présents dès le point 3 (le conseiller communal Droeven rejoint la réunion à 21.00 heures).

Ils n'ont pas posé de questions en dehors de l'ordre du jour.

Les **jours fériés 2011** ont été approuvés par le conseil. Vous les pouvez également les retrouver sur le **calendrier des déchets** de cette année. Donc, pour ne pas être surpris, nous vous conseillons de le consulter de temps à autres. (13 oui, 1 non valable)

Le **bourgmestre et l'échevin Smeets** annoncent qu'ils souhaitent faire travailler un collaborateur personnel dans la maison communale. Le décret flamand prévoit que ceci peut se faire aux frais de la commune. Le bourgmestre propose néanmoins de le faire sur fonds propres. Le conseil communal souhaite cependant que ces collaborateurs ne soient pas en contact avec des dossiers d'autres collaborateurs, sauf sur demande de ces derniers. Tant pour le collaborateur du bourgmestre que pour celui de l'échevin Smeets, un résultat public identique remarquable fut noté, à savoir: 9 oui, 5 non, 1 non valable.

Le conseil communal se porte **garant** pour l'emprunt concernant les travaux de restauration effectués à l'**église de Fouron-le-Comte**. (9 oui, 4 non, 1 non valable, 1 conseiller ne vote pas)

L'achat d'un transpalette pour le service technique a été approuvé. (14 oui, 1 non valable)

Dans le nouveau **projet d'habitations** (lotissement) **Mostert (Teuven)** des **routes** doivent évidemment être aménagées. Après l'aménagement de celles-ci par le promoteur (135.219 euro), la commune les reprendra à titre de routes communales. (13 oui, 2 non valables)

Le **registre communal du plan** qui contient toutes les informations d'aménagement du territoire a été définitivement approuvé. Il s'agit d'un instrument d'information important pour tout un chacun (service Aménagement du Territoire). (15 oui)

Le règlement communal concernant **l'énergie renouvelable** a été approuvé en complément du règlement existant. Il s'inscrit dans le cadre de l'"agenda 21 des Nations Unies". Nous avons reçu un avis positif du conseil environnemental communal le 12 octobre. Désormais, tant les boilers solaires que les panneaux solaire et/ou photovoltaïque seront subsidiés par notre administration. Jusqu'au moment de l'approbation, seul un des deux était subsidié. Aujourd'hui, vous pouvez donc recevoir maximum 625 euro par partie. (13 oui, 2 non valables)

Le projet **plan de lutte contre l'érosion** a été approuvé par 14 oui et 1 voix non valable. Il est bien connu que nos collines sont très sensibles à l'érosion et ce, d'autant plus en raison de l'élargissement des zones agricoles. La commune peut recevoir des subsides pour des travaux de petite envergure. Nous avons donc établi un aperçu des interventions possibles susceptibles, à terme, de protéger nos villages. Ce plan a été mis sur pied par le Dr. Karel Vandaele, spécialiste en la matière. Un plan d'érosion n'est jamais "terminé" et peut toujours être ajusté. (14 oui, 1 non valable)

L'arrêté de police concernant le **portique de circulation** à l'entrée de Fouron-Saint-Martin a été approuvé. (14 oui, 1 non valable)